



LÉGENDE

- PRESCRIPTIONS LIEES A LA TVB**
- Zones humides à préserver
- Espaces boisés classés (L. 113-1 du Code de l'Urbanisme)**
- EBC surfacique à maintenir ou à créer
 - EBC linéaire à maintenir ou à créer
- Éléments végétaux protégés (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)**
- Haie à préserver
 - Arbre remarquable à préserver
- Continuités écologiques identifiées (L. 151-23 du Code de l'Urbanisme)**
- Réservoirs de biodiversité à préserver
 - Corridors terrestres à restaurer
 - Corridors terrestres à préserver
 - Corridors aquatiques à préserver

- ZONAGE REGLEMENTAIRE :**
- Zone Urbaine (U)
 - Dont secteur soumis à Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Zone à urbaniser (AU) :**
- Zone 1AU Habitat ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Zone 1AU Economie ouverte à l'urbanisation et soumise à orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Zone 2AU Habitat dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
 - Zone 2AU Economie dont l'urbanisation est soumise à modification du PLUi-H
- Zones Agricole (A) et Naturelle (N) :**
- Zone Naturelle (N)
 - Zone Agricole (A)
 - Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitées (STECAL) en zone A ou N

- ELEMENTS DE CONTEXTE :**
- Bâti
 - Limites communales
 - Parcelles

Département de la Charente-Maritime (17) | Communauté de Communes Anis Sud

PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



4.2 Règlement graphique 4.2.8 Trame verte et bleue

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:9000 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Anis Sud
Mission : Élaboration du PLUi
Sources : Cadastre DGFIP 2019, Citadia Conseil
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA
CONSEIL

even
CONSEIL

Citadia Conseil
45 rue Sainte-Colombe
33000 BORDEAUX
Tel : 05.57.99.69.28
Mail : atlantique@citadia.com

→ SURGÈRES

